

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Commission d'examen sur la fiscalité québécoise**

### **Les économistes proposent plusieurs pistes de réflexion à la Commission**

**Québec, le 31 octobre 2014** – Le directeur général de l'Association des économistes québécois, monsieur Bernard Barrucco, a présenté aux membres de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise différentes pistes de réflexion apparaissant dans un [mémoire](#) transmis précédemment au secrétariat de la Commission.

#### **Un contrat social à appliquer dans l'équité et la transparence**

Pour l'Association des économistes québécois, la fiscalité est assimilable à un contrat social entre l'État et les contribuables. Ce contrat est à la base du bon fonctionnement de la société puisqu'il permet de regrouper les ressources pour mettre en place des équipements et des services qui profitent aux individus et aux entreprises. Compte tenu de l'importance des sommes en jeu et de la multiplicité des intérêts en cause, les contribuables doivent être en mesure de juger de l'équité de ce contrat pour tous les groupes sociaux. Or, la complexité du régime fiscal, assorti de multiples exemptions, déductions et remboursements s'appliquant de façon sélective, rend difficile la compréhension de ses effets nets sur les uns et les autres. Dans cette perspective, l'Association plaide pour **une simplification du régime fiscal qui permette à chaque contribuable de remplir aisément sa déclaration de revenus.**

Les citoyens doivent aussi être capables d'évaluer si le gouvernement fait un bon usage des ressources qui lui sont confiées et s'il met en œuvre des pratiques fiscales et budgétaires saines et efficaces. Étant donné que les citoyens n'ont pas l'expertise et les informations leur permettent de faire cette évaluation, l'Association suggère que **soit créé un poste de directeur des affaires fiscales et budgétaires dont l'indépendance serait assurée par son rattachement à l'Assemblée nationale.**

Enfin, l'application équitable du contrat social exige que tous acquittent les impôts et les taxes auxquels ils sont assujettis. L'Association **appuie donc les initiatives de coopération intergouvernementale visant à contrer les paradis fiscaux** de même que le travail au noir et l'évasion fiscale sous toutes ses formes. **Dans le même esprit, elle invite le gouvernement à cibler de façon particulière le commerce en ligne transitant par des sites étrangers.**

#### **Assurer la compétitivité fiscale**

L'Association s'est dite préoccupée par le fait que c'est au Québec, et de beaucoup, que le fardeau des contribuables est le plus élevé en Amérique du Nord si l'on tient compte de l'ensemble des ponctions fiscales et des prélèvements sur la masse salariale provenant des gouvernements de Québec et d'Ottawa ainsi que des administrations municipales et scolaires. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de règle

objective permettant de déterminer quel est le seuil à partir duquel ce fardeau plombe la croissance économique, l'Association est d'avis qu'il serait prudent de veiller à ce que **la charge fiscale globale ne dépasse pas son niveau actuel, soit 37,0% du PIB québécois**. «Ce plafond de 37,0% ne veut pas dire que le gouvernement du Québec ne pourra jamais augmenter ses impôts ou ses taxes, mais pour ce faire il devrait attendre que le gouvernement fédéral libère l'espace fiscal approprié», de préciser, monsieur Barrucco.

L'Association des économistes québécois fait aussi observer que **le gouvernement devrait être sensible aux besoins des municipalités et revoir le partage de l'assiette fiscale avec celles-ci**. «Nous sommes conscients que certaines municipalités doivent améliorer leur gestion, reconnaît monsieur Barrucco, mais il faut aussi réaliser qu'elles exercent des responsabilités importantes pour le bien-être des citoyens et pour le soutien au développement économique».

### **Régime fiscal des entreprises : bien mesurer l'effet net des bénéfiques et des charges**

L'Association constate que l'évaluation du régime fiscal des entreprises est particulièrement difficile du fait de l'importance et de la diversité des crédits et des autres avantages fiscaux dont elles bénéficient et aussi de l'incertitude quant aux effets réels de ces dépenses fiscales. Or, selon l'Association, le calendrier de travail très court de la Commission n'a pas permis à l'ensemble des intervenants de bien évaluer l'impact net de ces effets. Aussi, sans présumer des résultats des travaux de la Commission, elle estime qu'il serait approprié de **mettre sur pied un chantier post Commission portant sur la révision intégrée de la fiscalité des entreprises et des différentes mesures d'appui et de développement qui leur sont offertes**. Monsieur Barrucco a précisé qu'il ne s'agissait pas de reprendre le travail effectué par la Commission mais plutôt de procéder à un examen plus global de l'action du gouvernement en matière de développement économique. «Les changements majeurs au niveau de la concurrence internationale, de la démographie, de la technologie et de l'environnement font qu'il apparait essentiel que des experts examinent de façon réaliste et objective les perspectives de l'économie du Québec à moyen et à long terme. On ne peut continuer d'appliquer les mêmes recettes sans s'interroger sur leur efficacité dans le nouveau contexte mondial.» a-t-il précisé.

Dans l'éventualité où la Commission devrait formuler des recommandations précises concernant les entreprises, l'Association pense que **le gouvernement pourrait réduire de moitié l'importance des dépenses fiscales concernant les sociétés et que, en contrepartie, il pourrait réduire le taux d'imposition des profits des entreprises**. Une telle mesure aurait l'avantage de simplifier le régime fiscal en plus de réduire l'incitation au déplacement des revenus vers les paradis fiscaux.

### **Garder l'œil sur le moyen et le long terme**

L'Association estime que l'équilibre des finances publiques à moyen et à long terme pourra s'avérer difficile du fait de l'évolution démographique et technologique qui fera en sorte que le gouvernement ne pourra plus compter autant sur les rentrées provenant de l'impôt sur le revenu. Chose certaine, selon l'Association, **le gouvernement devrait renoncer à recourir à l'endettement autrement que pour le financement d'équipements productifs et il devrait s'imposer la discipline de rembourser les emprunts à l'intérieur de la durée de vie utile de ces équipements**.

En matière de revenus, **le gouvernement pourrait aussi envisager la mise sur pied de taxes spéciales sur le sucre et le sel**. Compte tenu des effets nocifs sur la santé de ces ingrédients alimentaires, leur surconsommation par les Québécois contribue aux 32 milliards \$ du budget annuel du système de santé,

une facture qui risque d'augmenter encore avec le vieillissement de la population. Les taxes proposées s'appliqueraient au sucre et au sel destinés à la transformation alimentaire. «Le gouvernement pourrait ainsi faciliter l'équilibre de son budget à moyen terme.

Enfin, le gouvernement pourrait améliorer sa situation financière tout en améliorant son bilan environnemental **en instaurant une taxe sur le carbone et en se retirant de la bourse du carbone mise sur pied conjointement avec la Californie**. Le mémoire de l'Association note que ce système risque d'être coûteux pour les entreprises québécoises étant donné que la situation très différente des industries du Québec et de la Californie pourrait faire en sorte que la bourse du carbone force plusieurs entreprises québécoises à acheter des droits d'émission de gaz à effet de serre auprès d'entreprises californiennes. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied une taxe sur le carbone en 2008 et il en a résulté une baisse de 19% de la consommation d'essence, et ce, sans effet négatif sur la croissance économique ou l'emploi. De plus, le gouvernement de cette province a profité des recettes de la taxe pour abaisser l'impôt sur le revenu.

#### **À propos de l'Association des économistes québécois**

Principal regroupement d'économistes québécois comptant quelques 700 membres, l'Association des économistes québécois a pour finalités le développement et la diffusion du savoir économique, l'éclairage des débats publics et la valorisation du rôle de l'économiste. L'Association se veut un interlocuteur crédible et impartial dans les débats économiques. Fondée en 1975, l'Association des économistes québécois est ouverte non seulement aux économistes, mais également à tout intervenant intéressé par les questions économiques et financières. [www.economistesquebecois.com](http://www.economistesquebecois.com).

- 30 -

#### **Source et renseignements**

Bernard Barrucco 418-681-9247

[bernardbarrucco@economistesquebecois.com](mailto:bernardbarrucco@economistesquebecois.com)